

Position sur la politique d'intégration

5 juillet 2010



Introduction

Les questions liées à la migration et à l'intégration ont pris, ces dernières années, une importance de plus en plus grande. L'immigration et ses conséquences pour la population de notre pays sont devenues un sujet d'intérêt public majeur. Le PDC partage le constat qu'il existe des craintes justifiées au sein de la population et qu'il est nécessaire d'agir et de donner des assurances à nos citoyennes et citoyens que l'importance du problème a été reconnue par les autorités politiques et que des mesures ont été prises. A ce sujet, il est aussi essentiel qu'une meilleure communication soit instaurée sur les problèmes rencontrés et sur les mesures mises en place.

Les deux questions principales qui se posent sont les suivantes :

- 1°) Quelle doit être la politique de migration de notre pays ? Ou, exprimé d'une autre manière, qui peut immigrer en Suisse ?
- 2°) Quelle doit-elle être la politique d'intégration de notre pays ? Comment cette tâche doit-elle être répartie et coordonnée entre les différents niveaux politiques (Confédération, cantons, communes) ?

Bref rappel de quelques chiffres

En 2008, 1,638 millions d'étrangers vivaient en Suisse (comparés à 279'000 en 1950). Cela correspond à 24,4% de la population totale de notre pays. Sur ces 1,638 millions, environ 1 million provenaient de l'UE.

Dans le canton de Fribourg, la population résidente permanente étrangère comptait 45'882 personnes à fin 2008, qui représentaient les 17% de la population cantonale totale.

En 2008 et 2009, les demandes d'asile ont à nouveau augmenté fortement et ont dépassé le nombre de 16'000. Avec ce chiffre, la Suisse se place, parmi les pays d'Europe occidentale, au 3^{ème} rang, derrière la Norvège et la Suède, en ce qui concerne le nombre de demandes par habitant.

Politique de migration

Avec la politique d'intégration, la politique de migration est un thème d'intérêt public majeur. Elle est principalement de la compétence de la Confédération. Il est de notre devoir de relever les défis en matière de politique de migration, de la remettre en question objectivement et de proposer des mesures pour résoudre les problèmes actuels et futurs. A ce titre, le PDC souhaite également attirer l'attention sur le fait qu'on ne peut se contenter de réagir aux problèmes posés par l'immigration actuelle, mais que l'on doit se préparer à de nouveaux types d'immigration liés, par exemple à la migration pour raisons climatiques.

Les problématiques de la migration et de l'intégration sont intimement liées, dans le sens que les règles d'admission pour des personnes désirant venir s'établir en Suisse devraient être telles qu'une intégration soit par la suite possible. Il est donc nécessaire, aux yeux du PDC, de redéfinir de manière précise les critères que les personnes intéressées à venir s'établir en Suisse doivent absolument remplir. Tous les efforts d'intégration seront voués à l'échec si les personnes concernées ne satisfont pas aux critères préalables requis.

Il faut, bien entendu, traiter de manière spécifique les règles donnant droit à l'asile pour lequel d'autres critères doivent être appliqués.

Politique d'asile

En matière de politique d'asile, la Suisse remplit ses obligations en ce qui concerne la protection des personnes persécutées dans leur pays. Le taux de reconnaissance élevé (28% en 2008) montre bien qu'une protection est accordée aux victimes de persécutions ou de menaces relevant du droit d'asile. Dans ce domaine, le PDC soutient les mesures suivantes :

- Encourager les réfugiés reconnus à avoir une activité lucrative (actuellement seuls 17% ont une activité lucrative).
- Encourager le départ des requérants déboutés en évitant ainsi les problèmes dus au fait que la décision est prise trop tardivement.
- Raccourcir la procédure et éviter ainsi un trop grand nombre de personnes en attente d'une décision. Il y a actuellement en moyenne 20'000 personnes dans une telle situation.
- Améliorer et intensifier les contrôles pour éviter une immigration illégale.

Politique d'intégration

L'intégration sociale des étrangers présente toujours des lacunes ; celles-ci sont particulièrement sensibles dans les domaines de la formation et du travail. 15-20% des jeunes étrangers ne suivent pas de formation professionnelle et présentent ainsi un plus grand risque de ne pas trouver d'emploi et d'émarger ainsi à l'aide sociale.

Les différences culturelles et religieuses ont déclenché en Suisse un débat sur l'Islam. La discussion a porté sur des sujets tels que les règles vestimentaires, la participation aux cours de sport ou les règles de construction. Le PDC est de l'avis que les étrangers désirant s'établir en Suisse doivent, en plus de la maîtrise d'une langue nationale, s'engager à respecter les valeurs fondamentales de notre pays.

Les propositions du PDC

Position générale

Le PDC rejette des exigences et des mesures irréalistes et inapplicables qui ne tiennent pas compte des besoins économiques, sociétaux, sociaux et culturels de notre pays. Il refuse aussi toutes mesures qui pourraient engendrer la xénophobie ou nuire à la cohabitation entre populations suisse et étrangère.

Le PDC n'acceptera pas non plus que la Suisse fasse cavalier seul pour résoudre les problèmes de migration. Au vu de la globalisation et de l'étroite interdépendance internationale, une coopération internationale est plus nécessaire que jamais. La Suisse ne pourra pas résoudre ces problèmes seule.

L'économie suisse a besoin de main-d'œuvre étrangère, surtout dans les domaines de la construction et de l'agriculture. Notre pays a aussi besoin de scientifiques et de spécialistes étrangers. Cela est d'autant plus nécessaire si l'on considère l'évolution démographique de notre pays.

La tradition humanitaire est une constante de l'histoire de la Suisse et doit donc être poursuivie. Elle est un élément important de l'identité de notre pays.

La sécurité dont bénéficient les habitants de notre pays est aussi un facteur essentiel et tout doit être entrepris pour la sauvegarder. Il convient donc de lutter rigoureusement contre l'immigration illégale et contre la criminalité.

Le PDC est de l'avis qu'une bonne politique d'intégration et une politique de naturalisation équilibrée peuvent fortement contribuer à une meilleure cohabitation.

En résumé, le PDC s'engage pour une immigration contrôlée assortie d'une bonne politique d'intégration.

Famille

Cours de langue

La migration est pour la plupart des personnes qui s'établissent dans notre pays un projet impliquant plusieurs générations. Les migrants doivent donc bénéficier d'une perspective à long terme et d'une politique fondée sur la continuité. Une politique de migration ne visant qu'à satisfaire les besoins du marché du travail ne favorise pas l'intégration des personnes immigrées.

Dans cette perspective, le PDC est de l'avis que l'octroi d'un permis de séjour devrait être subordonné à l'engagement des personnes concernées à suivre un cours de langue. Cette exigence devrait aussi valoir pour les personnes venant s'établir en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial. Il faut rappeler à ce sujet qu'actuellement 1/3 des personnes entrées légalement en Suisse ont immigré dans le cadre d'un regroupement familial. Le plus souvent, leur manque de connaissances linguistiques les empêche de trouver un emploi et/ou crée des problèmes d'intégration scolaire et sociale.

Le PDC soutiendra toute action faite dans ce sens aux niveaux communal et cantonal. C'est pourquoi le PDC soutient l'idée, telle que contenue dans le programme gouvernemental 2007-2011, que la politique du canton en matière d'intégration trouve son fondement dans l'élaboration d'une loi cantonale sur l'intégration des migrants (Défi n° 3). Un projet de loi a maintenant été élaboré et fait l'objet d'une consultation jusqu'au 31 juillet 2010. Le PDC portera toute son attention sur le fait que notre politique de migration doit être basée sur la famille et garantir que les migrants de 2^{ème} génération ne restent pas en marge de la société. Il faut éviter tout « enfermement ethnique ».

Dans ce but, il est essentiel que les efforts déployés en faveur de l'intégration portent une plus grande attention à l'intégration des femmes et des mères. Souvent sans formation, elles restent au foyer pour s'occuper des enfants en bas âge. Il est impératif que ces femmes, qui rejoignent souvent leur mari travaillant déjà en Suisse depuis plusieurs années, soient accompagnées sur les lieux des cours de langue dès leur arrivée. L'accès à ces cours devrait inclure la présence des enfants ("jardin de langue"), faute de quoi ces femmes n'y participeront pas. A ce sujet, le PDC fera des propositions dans le cadre de la procédure de consultation de la nouvelle loi cantonale sur l'intégration pour bien insister sur la nécessité de faire des efforts d'intégration pour les femmes et les enfants.

Informations générales sur le fonctionnement de la société suisse

Des informations de sensibilisation sur le fonctionnement de la société suisse doivent être transmises à toutes les personnes migrantes dès leur accueil, dans le cadre de cours d'intégration organisés par les communes. Ces cours doivent être impérativement suivis par toute la famille lors du regroupement familial. La présence du père est indispensable. Il est important de faire comprendre le fonctionnement de la famille suisse, notamment les droits accordés aux femmes.

Convention d'intégration

Les cours de langue et les informations sur le fonctionnement de la société suisse devraient être intégrés dans une convention d'intégration, dans laquelle les personnes intéressées à une immigration en Suisse s'engageraient à respecter les valeurs fondamentales de notre pays et à suivre un cours de langue lorsqu'elles ne maîtrisent aucune de nos langues nationales de manière suffisante. Le PDC fera des propositions concrètes à ce sujet dans le cadre de la procédure de consultation de la nouvelle loi cantonale.

Ecole et formation

Prescriptions vestimentaires

Le PDC n'approuve pas le débat actuel sur le port du voile ou de la burqa et rejette toutes mesures propres à stigmatiser une communauté, qu'elle soit religieuse ou ethnique. Mais force est de constater que, depuis quelques mois, le débat portant sur l'interdiction du port du voile ou de la burqa s'est amplifié en Suisse. Sur le fond, le PDC est de l'avis qu'une interdiction n'est, pour des raisons juridiques, relevant du droit international et du droit constitutionnel, pas défendable. En outre, il constate que ce débat a pris une tournure émotionnelle et que, dans la réalité, les cas de port du voile ou de la burqa ayant pu créer des problèmes sont extrêmement rares. Il est de l'avis que des solutions à la fois pragmatiques et faisant appel au bon sens peuvent être trouvées.

A l'appui de cette thèse, le PDC constate que l'école fribourgeoise, en se basant sur le respect des droits fondamentaux, a admis depuis longtemps le port du voile islamique par des élèves de confession musulmane. Le fait que des élèves respectent cette prescription religieuse ne met pas en cause un enseignement ordonné et efficace pour autant qu'elle soit exempte de tout prosélytisme. Jusqu'à ce jour, cette manière de faire n'a pas conduit à des problèmes suffisamment graves pour imposer une interdiction générale du port du voile par des élèves.

C'est le rôle des enseignants et des directions d'école d'attirer l'attention des élèves et de leurs parents lorsqu'ils constatent que le port d'un tel signe distinctif peut empêcher l'intégration d'une élève. En revanche, le PDC s'oppose au port du voile dissimulant le visage, car il empêche une bonne communication entre les élèves et l'enseignant.

Personnel enseignant

Le canton devrait, dans toute la mesure du possible, encourager la présence d'enseignants eux-mêmes issus de l'immigration dans l'école publique, ce qui favorise l'intégration des enfants immigrés. L'école doit avoir de la place pour la diversité des élèves, mais également pour la diversité des enseignants.

En outre, il est important qu'une collaboration s'instaure entre l'école publique et les enseignants privés financés par les ambassades (école du samedi). Cela favorise l'intégration des enfants et la compréhension mutuelle.

Formation des personnes sans statut légal

Le PDC souhaite qu'une solution pragmatique soit trouvée dans le domaine de la formation professionnelle des personnes sans statut légal. Si tant la Convention des Droits de l'Enfant que le respect le plus élémentaire de la dignité humaine plaident en faveur du droit à la formation de tous les enfants, force est de constater que des problèmes se posent au niveau de la formation professionnelle en raison des règles du droit du travail et du droit des étrangers, notamment en relation avec la réglementation sur le "travail au noir". Le PDC demande clairement que des solutions légales dans ces domaines soient trouvées afin de régler le statut de ces jeunes. Il est en effet essentiel de relever que la formation sert à l'intégration.

Contacts

Emanuel Waeber, Président cantonal au 079 218 48 64

André Ackermann, Président de la commission d'intégration du PDC au 079 819 59 67

Gabrielle Bourguet, Secrétaire politique au 079 630 00 52